



Associé d'une entreprise non créée

Par mamar

Bonjour,

Particulier, je travaille sur un projet de création d'entreprise dans les nouvelles technologies. A ce jour, il n'y a pas de structure juridique car je suis en phase d'étude de faisabilité + business plan.

J'ai 2 sujets à connotation juridique/relationnel pour lesquels je m'interroge.

Pour avancer, je suis en train de m'associer avec 2 experts techniques.

-> D'un point de vue "juridique" comment puis-je leur proposer un contrat fiable qui répartisse les parts d'une entreprise qui n'existe pas encore ?

Mon sentiment est que leur futur investissement (que tu temps) dans le projet représente une allocation de capital de l'ordre 5% : .

-> Comment puis-je justifier cela plus factuellement (étant entendu qu'ils ne sont pas du tout d'une culture "la valorisation potentielle de l'entreprise est X, donc ...").

Merci d'avance de votre aide.

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement

Par mamar

Bonjour,
oui c'est résolu.
Merci